

**RÉÉDUCATION DES MUTILÉS ET GRANDS BLESSÉS.**

Avant la grande guerre, on n'avait jamais songé à procurer une occupation utile aux mutilés de la guerre. Après leur avoir payé une modique pension, on abandonnait ces hommes à eux-mêmes et à leur désœuvrement. Entre tous les gouvernements alliés, le gouvernement du Canada fut le premier à reconnaître la nécessité de la rééducation des mutilés et autres invalides aux frais du Trésor, tant dans l'intérêt des victimes de la guerre que pour le bénéfice de l'Etat. La Commission des Hôpitaux Militaires reçut les pouvoirs nécessaires pour diriger cette rééducation, durant le cours de laquelle les militaires recevaient la solde et les indemnités régulières. Cette commission ouvrit des écoles spéciales, utilisa les institutions provinciales et particulières mises à sa disposition et plaça des hommes dans les industries où il leur était possible de faire rapidement l'apprentissage d'un nouveau métier. Elle institua également un bureau de placement qui s'occupait aussi de suivre ces hommes dans leur nouvelle carrière et de savoir ce qu'ils devenaient. Un très grand nombre de mutilés et d'infirmes profitèrent de ces facilités; en mars 1920, ils atteignaient leur maximum, 26,000 d'entre eux (y compris les mineurs dont nous parlerons plus loin) recevaient alors une rééducation. A la date du 31 mars 1921, 50,996 hommes s'étaient soumis à un nouvel apprentissage, dont 38,994 avaient accompli leur tâche jusqu'au bout; 2,990 étaient encore à ce moment dans les écoles ou les ateliers et 9,012 avaient abandonné leur projet pour différentes raisons. Cet apprentissage embrassait 421 occupations distinctes. Les statistiques établirent que 66.01 p.c. des hommes rééduqués dans les écoles du ministère, 79.36 p.c. de ceux confiés à d'autres écoles et 73.19 p.c. de ceux ayant fait un apprentissage industriel, soit une moyenne générale de 71.96 p.c. adoptèrent subséquemment, à titre définitif, le métier ou l'occupation qu'ils avaient choisi.

Au début des opérations de rééducation, le gouvernement avait à choisir entre deux méthodes: ou bien enseigner aux hommes des métiers nécessitant une grande habileté, tels que menuisier, imprimeur, plombier, machiniste, etc., ce qui aurait nécessité un apprentissage de un à trois ans chez ceux dénués de toute pratique antérieure, ou bien, si les hommes avaient un métier, de mettre à profit leurs connaissances acquises, en leur enseignant un métier moins pénible, mais se rapprochant beaucoup de leur ancienne occupation; ou encore, dans le cas des gens sans métier, leur en apprendre un dont la pratique leur permît de recevoir un salaire normal après 6 à 8 mois. La seconde méthode fut adoptée en principe. Ajoutons que les mutilés se soumettant à cette rééducation formaient un ensemble tout à fait hétérogène; on y voyait des adolescents et des quinquagénaires, des illettrés et des universitaires, d'humbles journaliers et d'habiles artisans.

Une subdivision importante des cours de rééducation était consacrée aux mineurs qui s'étaient enrôlés avant leur dix-huitième année et avaient ainsi gravement souffert de l'interruption, soit de leur apprentissage, soit de leurs études. Cette partie de l'œuvre du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile fut entre-